

PROCES VERBAL

Conseil municipal du 27 janvier 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 27 janvier 2025, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 17 janvier 2025 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Stéphane SBRAGGIA, Le Maire.

Etaient présents :

Stéphane Sbraggia, Alexandre Farina, Caroline Corticchiato, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Aurélia Massei, Dominique Carlotti, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, Antoine Casanova, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Pierre-Laurent Audisio, Basiliu Moretti, Sébastien Deliperi, Marine Ponzevera, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-François Casalta, Julia Tiberi.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Stéphane Vannucci pouvoir à Pierre-Laurent Audisio, Nicole Ottavy pouvoir à Jean-Pierre Aresu, Christophe Mondoloni pouvoir à Alexandre Farina, Ginou Battini-Lesueur pouvoir à Simone Guerrini, Isabelle Jeanne pouvoir à Annie Sichi, Philippe Kervella pouvoir à Annie Costa-Nivaggioli, Muriel Madotto pouvoir à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Emmanuelle Villanova pouvoir à Marine Schinto, Alain Nicolai pouvoir à Jean-Pierre Sollacaro, Laurent Marcangeli pouvoir à Stéphane Sbraggia.

Etaient absents :

Paul Mancini, Laetitia Maroccu, Antoine Cuttoli, Isabelle Feliciaggi, Jean-Michel Simon, Basile Paoli, Etienne Bastelica.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	32
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto est désignée en qualité de secrétaire de séance. Monsieur le maire ouvre la séance, fait procéder à l'appel et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Monsieur Stéphane SBRAGGIA, Le Maire, propose au conseil municipal de valider le procès-verbal du dernier conseil municipal qui s'est tenu le 09 décembre 2024.

Ce Procès-verbal relate le déroulement du conseil municipal de manière succincte, les délibérations discutées, les échanges qui se sont tenus, le vote pour chaque délibération. Il a été transmis à chaque élu le 27 janvier 2025 pour relecture et éventuelle rectification.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Adopte le procès-verbal du conseil municipal du 09 décembre 2024 joint sans modification.

Monsieur le maire donne ensuite connaissance au conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations qui lui ont été données par délibération du conseil municipal du 18 juillet 2022 dans le cadre des dispositions de l'article L2122-22 du Code général des collectivités Territoriales

Numéro	Date	Objet	Visa Préfecture
2024_118	10/12/2024	Mise à disposition par la Ville d'Ajaccio auprès de la Préfecture de la Corse-du-Sud du terrain cadastré CD n°474, pour le stationnement de véhicules des forces de sécurité	
2024_119	12/12/2024	Concession n° 2866 au plan : T-207 Concession d'une durée de 30 ans de terrain Dans le cimetière communal Lieu-dit Saint-Antoine	
2024_120	12/12/2024	Portant modification de la décision attributive de concession Contrat N°1616 au plan P-26 d'une superficie de 6m2 Cimetière communal Saint-Antoine d'une durée Perpétuelle	
2024_121	12/12/2024	Portant fixation de tarifs d'occupation relatifs à l'installation temporaire d'antennes de télécommunication	12/12/2024
2024_122	16/12/2024	Portant modification de la décision attributive de concession Contrat N°2569 au plan Y-226 d'une superficie de 6m2 Cimetière communal Ancien d'une durée Perpétuelle	20/12/2024
2024_123	17/12/2024	Portant fixation des tarifs d'occupation commerciale du domaine public au titre de l'année 2025	17/12/2024
2024_124	23/12/2024	Signature d'une convention d'occupation précaire avec SPL AMETARRA d'un local de 416 m ² sis sur le site de la Miséricorde afin d'y installer les bureaux de la Direction de l'Education et de la Vie Scolaire de la ville	
2024_125	26/12/2024	Souscription d'un prêt auprès du Crédit Agricole de la Corse	30/12/2024
2024_126	31/12/2024	Concession n° 2871 au plan: CM-T-25 Concession d'une durée de 30 ans de terrain Dans le cimetière communal Lieu-dit Saint-Antoine	14/01/2025
2025_001	02/01/2025	Concession n° 2869 au plan : T - 208 Concession d'une durée de 50 ans de terrain Dans le cimetière communal Lieu-dit Saint-Antoine	10/01/2025
2025_002	09/01/2025	Renouvellement AVPU 2025 (Association des Villes pour la propreté urbaine)	13/01/2025
2025_003	10/01/2025	Portant modification de la décision attributive de concession Contrat N°2867 au plan T-206 d'une superficie de 3m2 Cimetière communal Saint-Antoine d'une durée 15 ans	17/01/2025
2025_004	10/01/2025	Concession n° 2872 au plan: T-133 Concession d'une durée de 50 ans de terrain Dans le cimetière communal Lieu-dit Saint-Antoine	17/01/2025
2025_005	10/01/2025	Renouvellement de l'adhésion de la Ville d'Ajaccio au réseau marque ville Impériale	20/01/2025
2025_006	10/01/2025	Renouvellement de l'adhésion de la Ville d'Ajaccio à l'association Sites et Cités remarquables de France	20/01/2025
2025_007	13/01/2025	Portant fixation des tarifs d'occupation commerciale relatifs à l'organisation de fêtes foraines pour l'année 2025	13/01/2025
2025_008	13/01/2025	Portant fixation du tarif applicable pour l'occupation du site du tennis Casone et de ses dépendances au	13/01/2025

		titre de l'année 2025	
2025_009	13/01/2025	Portant fixation des tarifs d'occupation commerciale relatifs à l'exploitation d'infrastructures de recharge de véhicules électriques au titre de l'année 2025	13/01/2025
2025_010	13/01/2025	Concession n° 2873 au plan : T - 206 Concession d'une durée de 50 ans de terrain Dans le cimetière communal Lieu-dit Saint-Antoine	17/01/2025
2025_011	14/01/2025	Portant régularisation de la décision attributive de concession Contrat N°956 au plan 1-28 d'une superficie de 4 m2 Cimetière communal ancien d'une durée perpétuelle	
2025_012	15/01/2025	Renouvellement de l'adhésion à l'association "Rivages de France" pour l'année 2025	03/02/2025
2025_013	16/01/2025	Portant régularisation de la décision attributive de concession Contrat N°1818 au plan K-192 d'une superficie de 5 m2 Cimetière communal Ancien d'une durée perpétuelle	
2025_014	17/01/2025	Portant règlement d'honoraires à la SAS KALI JURIS, huissiers de justice associés, dans l'affaire commune d'Ajaccio c/ Andrée BOCOGNANO	27/01/2025
2025_015	21/01/2025	Concession n° 2875 au plan : Y-230 Concession d'une durée de 50 ans de terrain Dans le cimetière communal Lieu-dit Ancien	03/02/2025
2025_016	23/01/2025	Renouvellement de l'adhésion de la Ville d'Ajaccio à l'association Ville de France	27/01/2025
2025_017	23/01/2025	Renouvellement de l'adhésion de la Ville d'Ajaccio à l'association des villes marraines	27/01/2025
2025_018	23/01/2025	Concession n° 2874 au plan : T - 210 Concession d'une durée de 50 ans de terrain Dans le cimetière communal Lieu-dit Saint-Antoine	05/02/2025
2025_019	24/01/2025	Portant modification de la décision attributive de concession Contrat N°1250 au plan A-82.1 d'une superficie de 6m2 Cimetière communal Saint-Antoine d'une durée Perpétuelle	05/02/2025

Liste des décisions prises en matière de commande publique par le Maire, par délégation du conseil municipal

N° MARCHE	DATE DE SIGNATURE	OBJET DU MARCHE	TITULAIRE
2023V085	09/12/2024	Restauration et reproduction de la statuaire de la Ville d'Ajaccio : Statue du 1er Consul, statue du Diamant, statue du Casone	Hubert BOURSIER
2024V074	06/12/2024	Assurance flotte auto	AXA France
2022V068	09/12/2024	Etude de cadrage domaine des Milelli	TRABON ARCHITECTURE
2023V013	10/12/2024	Fourniture pose et dépose de garde-corps	CODIVEP
2024V072	12/12/2024	Relance- Fournitures de pneumatiques neufs et prestations associées pour les véhicules de la Ville d'Ajaccio Lot 2 : Fournitures de pneumatiques neufs et prestations associées pour poids lourds, machines, engins et chariots élévateurs	SANCHEZ VULCO
2024V071	12/12/2024	RELANCE - Mise en œuvre d'une plateforme collaborative d'alerte et de gestion du risque inondation sur la commune d'Ajaccio	Groupeement CENEAU/OTT HYDROMET
2024V063	13/12/2024	Prestation de balisage et de signalisation dans la bande des 300 mètres bordant la commune d'Ajaccio	Corse Appontements Maintenance

2024V007	16/12/2024	Relevés topographiques fonciers LOT 1	Grt AGEX/KALLIGEO/SAGEO
2024V075	19/12/2024	MS11 Fruits et légumes	PROFRUIT
2024V066	19/12/2024	Vérification, entretien, maintenance et travaux des installations incendie, anti-intrusions de l'ensemble des bâtiments de la Ville d'Ajaccio Lot 1 : Alarme-incendie	CEMIS
2024V070	19/12/2024	Vérification, entretien, maintenance et travaux des installations incendie, anti-intrusions de l'ensemble des bâtiments de la Ville d'Ajaccio Lot 3 : Extincteurs, robinets d'incendies armés et trappes de désenfumage	CORSE SECURITE INCENDIE
2024V060	19/12/2024	Relance maintenance des équipements multimédia et informatiques de la salle de Conseil Municipal	ATACC INTERNATIONAL
2024V073	30/12/2024	Vérification, entretien, maintenance et travaux des installations incendie, anti-intrusions de l'ensemble des bâtiments de la Ville d'Ajaccio Lot 2 : Installations anti-intrusion	SIPE
2025V001	07/01/2025	MS12 Fruits et légumes	OLIVIERI PRIMEURS
2025V002	14/01/2025	Végétal. Arrosage Ecoles Salines 6-D. Casanova - Lot 1	Corse Paysage
2025V003	14/01/2025	Végétal. Arrosage Ecoles Salines 6-D. Casanova - Lot 2	Corse Paysage
2022V140	20/01/2025	Travaux de chaussée sur la voirie communale et ses dépendances	TERRACO/POMPEANI
2021V025	22/01/2025	Aménagement de protection du littoral plage Saint-François - Lot n°1 - Etude d'Impact	BRL INGENIERIE

Introduction

M. le maire : « Ce Conseil municipal est usuellement consacré exclusivement au premier acte de la séquence budgétaire annuelle puisque c'est le débat d'orientation budgétaire. Après, il y aura évidemment le vote du budget prévisionnel dans quelques semaines. C'est un débat, donc il y aura une présentation comme d'habitude. La parole est libre évidemment. Il y aura des échanges pour éclairer l'Assemblée et nos concitoyens sur les orientations dans un cycle, pas une fin de cycle. C'est une forme de rapport d'étape qui est l'occasion au-delà des chiffres, c'est vrai que l'on a tendance un peu à s'enfermer dans les indicateurs, les tableaux, les courbes, il en sera question aussi parce que ça permet effectivement parfois d'illustrer le propos, mais c'est aussi et surtout, je dirais, l'occasion d'abord de se livrer à cet exercice rétrospectif que l'on ne situe pas uniquement dans une temporalité à N moins un, puisque souvent il s'agit d'exécutions budgétaires sous forme de conventions pluriannuelles dans les orientations que nous prenons, en particulier sur la question des investissements, mais pas uniquement, puisqu'il sera question aussi de faire un point sur des décisions qui ont été prises il y a quelques années déjà sur les questions de fonctionnement, sur les dépenses à caractère général, sur les objectifs en matière de rétablissement d'un certain nombre de ratios. Tout cela est confronté à des contextes que nous ramènerons toujours évidemment à l'actualité nationale et internationale également, mais aussi, et surtout dans le cadre contraignant d'un exercice institutionnel sur un territoire donné, en l'occurrence la ville d'Ajaccio, mais qui s'inscrit elle aussi dans un exercice confronté à des réalités régionales. Donc tout cela permet effectivement de resituer l'action communale dans ces différents contextes, de confronter ces contextes aux enjeux que nous avons annoncés. Je tiens beaucoup à cet exercice parce que c'est un exercice de restitution, d'explication aussi des actions qui sont menées dans les différents thèmes que nous avons à aborder dans le cadre de nos compétences organiques et d'expliquer à nos concitoyens comment ce qui était de l'ordre du programme est

devenu un projet en pleine réalisation et comment nous entendons poursuivre des orientations. Ça sera l'occasion cher Pierre Pugliesi, comme tu le fais toujours brillamment et avec une clarté qui est utile pour le débat public d'expliquer effectivement comment les ressources et les moyens d'une collectivité sont employés pour réaliser les différents projets du quotidien, mais également les projets qui nous engagent sur plusieurs exercices. Nous sommes d'ailleurs dans une temporalité aujourd'hui de réalisation visible qui nous permet en tout cas, c'est ce que j'espère de mieux expliciter la façon dont nous entendons développer et défendre la prospérité de notre territoire. Tout cela toujours dans un souci d'amélioration du cadre de vie de nos concitoyens, dans ces logiques aussi de maintien de la cohérence territoriale, des fractures aussi sociales que nous avons sur notre territoire, qui se développent, mais qui nécessitent effectivement d'être dans une approche beaucoup plus rationnelle, notamment au niveau de la gestion de nos ressources. Enrichissez, j'ai envie de vous dire, les uns les autres le débat à travers les différentes expériences, les critiques évidemment de l'opposition. Tout cela effectivement pour mettre en lumière de la façon la plus claire possible, la plus transparente pour le débat public, pour la bonne compréhension de toutes et tous, et ce quel que soit, je dirais, les convictions, les idées que l'on peut évidemment défendre. Il est normal de se livrer à cet exercice de confrontation naturelle. Voilà Monsieur Pugliesi je peux vous laisser directement la parole pour procéder à votre exposé. Et puis après nous lancerons le débat. »

2025/001 - Rapport support au débat d'orientation budgétaire 2025

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué

Pour les communes de plus de 3 500 habitants, l'élaboration du budget primitif est précédée d'une phase préalable constituée par le débat d'orientation budgétaire. Ce débat a lieu, au plus tôt, deux mois avant l'examen du budget primitif.

Le rapport support au Débat d'Orientation budgétaire est présenté en annexe.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

De prendre acte des orientations budgétaires, exercice 2025, telles que présentées dans le document annexé.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 27 janvier 2025

Et après un large débat au cours duquel sont intervenus :

M. Jean-André M. Miniconi, M. Jean-François M. Casalta, M. Basiliu Moretti, Mme Corticchiato, M. Alexandre Farina, M. Pierre-Laurent Audisio, M. Charles Voglimacci, M. Stéphane Sbraggia, M. Pierre Pugliesi

Interventions :

M. le maire : « Mes chers collègues avant de commencer je voudrais féliciter l'intégration de notre ami Charles Voglimacci dans l'arène territoriale en sa qualité de conseiller territorial qui intégrera la collectivité jeudi. Une voix ajaccienne se joindra à une autre voix ajaccienne. La parité de ce point de vue là est parfaitement respectée donc félicitation mon ami Charles Voglimacci. Je suis sûr que tu défendras haut et fort les intérêts de notre territoire. »

M. Miniconi : « Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, Charlie Voglimacci, félicitations, j'ai bien écouté le débat d'orientation budgétaire. D'ailleurs, je voudrais remercier Monsieur Pugliesi qui a effectué un exercice très contraint avec des moyens en tout cas que je

devine et qui deviennent de plus en plus limités. C'est très difficile de gérer une collectivité, comme c'est très difficile de gérer aujourd'hui des entreprises. Il y a des choses qui ont changé depuis quelques mois. Ces choses qui ont changé, on ne les voit pas encore, mais Monsieur Pugliesi quand même a dit quelques mots sur ce qui va se passer dans les futurs mois. Dans un contexte général, on a vu que peut-être pour la première fois on commence à s'alerter sur la dette française. Il y a un gouvernement qui est tombé. Début février le gouvernement est de nouveau passé devant le Parlement pour essayer de boucler un budget. Évidemment ce budget, lorsque l'on voit les déclarations des ministres et du ministre de l'Économie et des Finances, c'est un budget, où il a donné certaines pistes ces derniers jours. Il essaie pour moitié de faire des économies et pour moitié peut-être d'augmenter les impôts, d'avoir de nouvelles recettes. J'ai lu qu'il avait demandé aux collectivités locales et territoriales, 2 milliards d'économies. Le gouvernement peut décider d'infléchir la trajectoire de cette dette qui est en train d'exploser. En 90 jours, elle a pris quasiment 75 milliards d'euros. C'est 800 000 000 d'euros par jour. Globalement aujourd'hui si je lis la dette au 2e trimestre, elle s'élève à 3 228 milliards et elle fait 75 milliards de plus au 3e trimestre. Pour donner suite à ça, aujourd'hui je dirais que jusqu'à un certain point, personne n'avait jamais rien dit. Maintenant on voit bien qu'il y a des différences avec d'autres pays européens, en particulier avec l'Allemagne. Tout ça devient une priorité du gouvernement. Ce n'était peut-être pas le cas avant, en tout cas c'était caché, c'était masqué. Maintenant ça devient la priorité. Comme ça devient la priorité, ça veut dire que tout ce qui est en dessous, les régions et les autres collectivités auront une part à payer ou en tout cas n'auront peut-être pas de subventions. Ça veut dire que dans les budgets que vous avez construits avec prudence, Monsieur Pugliesi, et là je vous reconnais bien, on ne sait pas trop ce qui va arriver. On sait peut-être ce qui va arriver en 2025, mais 2026 et 2027 on ne sait pas trop. La ville d'Ajaccio a une particularité, c'est qu'elle bénéficie quand même de subventions plus que la moyenne. C'est en tout cas ce qui ressort des ratios que vous nous avez communiqués. Peut-être que ces subventions il y en aura beaucoup moins et là étant donné que l'épargne n'est pas très importante, sans subvention, peut-être que les programmes seront beaucoup moins importants. Je n'ai pas envie de donner beaucoup de chiffres parce qu'en fait ce que je voudrais, c'est essayer de vous faire partager mon avis. Après les chiffres, à la limite on pourrait les étayer. Globalement c'est vrai que vous n'avez pas augmenté les taux d'impôts, mais je dirais que les assiettes. Donc on ne peut pas dire que les impôts n'ont pas augmenté, ils ont augmenté. Ce que j'ai constaté c'est qu'effectivement vous avez des recettes qui se tassent un tout petit peu et ces recettes ont du mal à compenser les dépenses et surtout, malgré tous les efforts que vous faites, pour compenser la masse salariale, pour éviter que la masse salariale n'augmente. Malgré tout ça, la masse salariale augmente à peu près d'1 000 000 d'euros par an c'est exactement l'augmentation des impôts. C'est-à-dire qu'aujourd'hui les impôts ne servent qu'à compenser l'augmentation des salaires. Je résume donc, la tendance est un peu-là ! Il y a eu des synergies avec la Capa et la mairie, donc un jour ça serait bien de comparer toutes ces synergies, de comparer Capa, mairie, de savoir exactement comment ces synergies ont été réalisées, mais si elles ont été réalisées, elles ne seront plus vraiment à concrétiser. C'est-à-dire qu'il n'y aura plus vraiment d'os à gratter. J'ai l'impression et je ne vous jette pas la pierre, parce que c'est un exercice très difficile à réaliser, et qu'on est un peu à l'os et que les marges de manœuvre sont en train de diminuer. Donc si une marge de manœuvre diminue déjà avec un petit boulet que l'on a, qui est cette masse salariale qui est assez élevée, qui est très rigide, que l'on ne peut pas bouger. Les masses salariales que vous soyez, une collectivité ou une entreprise, vous ne les bougez pas comme ça. Vous mettez énormément d'années à les bouger et peut-être qu'aujourd'hui il y aura sûrement des décisions à prendre dans les mois et dans les années à venir, car je ne vois pas l'économie repartir. On a des recettes qui ne peuvent pas augmenter comme ça. Dans ces recettes, je voudrais encore faire un petit focus sur la taxe d'habitation pour les résidences secondaires qui est à peu près de 4 000 000 d'euros, dont une partie de ces résidences secondaires servent à Airbnb. Donc il faut savoir que nous pensons toujours qu'il y a trop de Airbnb, qu'il faudrait peut-être essayer d'en avoir 3500, peut-être la moitié parce que finalement on a du mal à construire. On a du mal à trouver des logements parce que de toute façon il n'y a plus du tout de foncier ou très peu de foncier. On aura du mal à loger tous les Ajacciens et on dit qu'une régulation des Airbnb serait tout à fait nécessaire. Elle permettrait de baisser le prix des loyers, pour permettre à des personnes de revenir en ville,

de se loger parce qu'il y a aussi un autre phénomène qui va apparaître ou qui peut apparaître. Ce sont des centres-villes dédiés quasi exclusivement au tourisme. Avec je dirais des entreprises, des commerces touristiques. Et donc à partir du moment où on a des commerces touristiques, on sait que l'hiver il n'y pas grand monde. Ce que l'on voudrait également éviter, c'est encore cette population qui est sortie d'Ajaccio qui est maintenant du côté de Baléone dans de grands centres commerciaux et qui n'arrivent pas à revenir. On arrive un peu à un choix de société. Il faut aussi se poser ce genre de question, où veut-on aller dans le centre-ville d'Ajaccio ? Donc lorsqu'on a des recettes difficiles et vous l'avez dit Monsieur Pugliesi, vous allez essayer de trouver de nouvelles recettes, et puis des charges qui sont rigides. Vous avez pris une situation en cours. La masse salariale représente à peu près 70% du budget. C'est très élevé. On s'aperçoit qu'on a une épargne brute qui est un peu maigrichonne. L'épargne brute c'est 125 euros par habitant à Ajaccio, la moyenne de la strate c'est 240 euros par habitant. Donc évidemment si on a une épargne brute qui est positive, mais un peu maigrichonne lorsqu'on paye le capital des emprunts, on est forcément en négatif. Alors là encore ce sont des situations qui perdurent, ce ne sont pas forcément des situations d'avenir. Je rappellerai que l'année dernière, dans les conclusions de la chambre régionale des comptes, je cite entre 2017 et 2021, » l'autofinancement dégagé du cycle de fonctionnement n'a pas été suffisant pour couvrir les annuités en capital de la dette. La capacité de financement nette a donc été négative sur toute la période et la ville a été contrainte d'employer 26 800 000 euros de recettes d'investissement pour couvrir les annuités d'emprunt ». Qu'est-ce qui se passe quand on a une épargne nette négative ? En gros quand un ménage qui a payé ses annuités de crédit est à découvert il faut le combler. Et comment on le comble dans nos collectivités, on le comble par les recettes d'investissement. Donc ça veut dire que finalement c'est moins d'argent pour les futurs investissements. Je pense que vous avez fait le calcul si on prend la période 2017, 2021 je répète 26 000 000 d'épargne nette cumulée négative et si on prend la période 2022 jusqu'en 2027, parce que ce sont vos prévisions finalement on a 23 000 000 supplémentaires pour avoir un total sur 11 ans de 49 000 000 d'euros. Ces 49 000 000 d'euros, il faut bien les trouver quelque part, ce n'est pas de l'argent gratuit que l'on a, ce n'est pas de l'argent de papier, on n'est pas la Banque de France, on ne peut pas tirer de l'argent comme ça. Et donc finalement les recettes d'investissement qui pourraient aller aux investissements servent en partie à payer l'épargne négative et donc finalement on investit un peu moins. Je voudrais attirer votre attention, mais là je ne suis vraiment pas très sûr des chiffres de la strate que vous nous avez donnés. Le ratio d'endettement encourt de la dette, c'est 1379 euros à Ajaccio et 1368 euros pour la moyenne de la strate. C'est-à-dire qu'aujourd'hui on est endetté comme la moyenne de la strate. Cela étant, la question qu'il faut se poser lorsqu'on a l'endettement moyen de la strate, est-ce qu'on a les mêmes services que la moyenne de la strate ? C'est ça qu'il faut se poser comme question, est-ce qu'on a le même niveau d'investissement que la strate. Difficile de répondre à cette question parce qu'on a des appuis, on a des travaux en cours. Il faudrait essayer de faire ça en fin de période. Mais simplement ce que je veux vous dire c'est que la ville est endettée dans la moyenne de la strate alors qu'elle n'a pas beaucoup d'eau sous la quille, c'est ça le souci. C'est qu'aujourd'hui comme dans beaucoup de communes, parce que malheureusement on ne rentre pas sur de bonnes années, on a une activité qui ne permet pas de générer beaucoup de recettes et on est déjà endettés. Donc ce sont des situations qui sont très difficiles à gérer, qui se doivent se gérer au cordeau, qui doivent se gérer avec beaucoup de courage parfois et en prenant des décisions. C'est ce que je voulais vous dire. Je suis quand même très inquiet et dans le débat la chose que je conseillerais, c'est vraiment faire une pause sur l'investissement, il faudra le faire et gérer au mieux cette masse salariale qui représente 70% du budget de fonctionnement. Il y a quelqu'un qui disait que le premier sou gagné, c'était celui qu'on économisait. Le Premier ministre suédois, dans les années 90, au moment de la crise immobilière a fait une déclaration en disant que d'abord, on s'occupait de faire des économies et après d'augmenter les recettes. Les Suédois s'en sont sortis en faisant des plans drastiques. Évidemment, c'était au niveau national, mais ils s'en sont sortis. Merci de m'avoir écouté. »

M. Casalta : « Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints, chers collègues, à mon tour je vais féliciter Charlie Voglimacci pour son intronisation cours Grandval et évidemment, il va ajouter sa voix à celle de Christelle Combette et je sais que tous les deux, vous n'êtes pas les

derniers pour défendre les dossiers qui nous intéressent au premier chef en tant qu'Ajaccien et vous mêlerez votre voix aussi à deux autres personnes issues de ce Conseil municipal qui sont aussi présentes à l'hôtel de région et qui sont aussi Ajacciennes, Danielle Antonini et Julia Tiberi. Et même si leur positionnement sur l'échiquier politique est différent, que ce soit au Conseil municipal ou à la région, à collectivité de Corse, je crois que leurs voix ne discordent pas souvent quand il s'agit de sujets d'intérêt régional et de sujets Ajaccien. Alors cela étant dit, c'était le point agréable de mon discours peut-être on va, on va aborder le rapport d'orientation budgétaire. Bon, j'ai quand même l'impression que c'est le jour sans fin et que chaque année au même moment, on redit inlassablement les mêmes choses que vous connaissez. Vous connaissez par avance nos critiques puisque la situation ne change pas d'année en année. Mais je vais quand même cette année commencer par un paradoxe. Je crois que je ne l'avais pas mis en avant précédemment, qui est le paradoxe des fonds de péréquation. Je parle du FPIC et de la DSU. J'ai bien écouté l'exposé de notre ami l'adjoint aux finances, Monsieur Pierre Pugliesi. Il est toujours aussi clair et toujours aussi synthétique. Et j'ai compris de cet exposé que nous étions quand même une ville en difficulté, que c'était compliqué de bâtir ce budget et que parfois, c'est même un exercice d'équilibriste, de funambule néanmoins. Ça, ce sont les indicateurs locaux. Néanmoins, quand on regarde les indicateurs nationaux et les fonds de péréquation, les fonds de péréquation, qu'est-ce que c'est en deux mots en gros, il y a une péréquation qui s'opère entre les intercommunalités et leurs communes et en gros, le plus riche donne aux plus défavorisés. J'ai compris à la lecture du document qui nous a été proposé par la majorité municipale que dans quelques années, si ce n'est tout de suite pour le FPIC, nous ne serons plus en quelque sorte les bénéficiaires de ces fonds. Mais nous en serons les contributeurs. Pour la DSU, c'est pareil, à partir de 2027, je pense que malheureusement nous ne serons plus éligibles à la DSU. Alors comment sur le plan national, on nous voit comme des communes riches et nous on est finalement une commune pauvre. Alors je me dis, est-ce qu'on se débrouille bien ? Est-ce que peut être que d'autres avec les moins moyens, les mêmes recettes, les mêmes dépenses que nous font mieux que nous ? Et c'est l'interrogation en quelque sorte qui vous est posée, Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint aux finances et auquel vous aurez à cœur, je n'en doute pas de répondre. Ce premier paradoxe passé, on va évoquer comme l'a fait Jean-André Miniconi et je le ferai plus rapidement encore parce qu'un, ça a déjà été dit et deux, je n'ai pas sa compétence. Les grands indicateurs on a parlé de l'épargne bon, l'épargne brute, l'épargne nette, on a souvent ce débat. Concernant l'épargne brute, je crois qu'il y a quand même une baisse de 33% cette année. Ce n'est pas négligeable, 33% de baisse. Il faut se poser les bonnes questions, pourquoi ? Epargne nette on est à moins 5 000 000 d'euros cette année, c'est important, c'est important, surtout qu'on vient d'une décennie, voire davantage, où l'épargne nette est sempiternellement négative et l'épargne nette finalement, c'est ce qui nous permet d'investir sans épargne. La seule capacité que nous avons pour investir, c'est le recours à l'emprunt. Le recours à l'emprunt effectivement, est effectif dans notre ville depuis longtemps et de manière de plus en plus massive. Voilà, si l'on prend les indicateurs nationaux sur le taux d'épargne brute, je crois que pour 2025, on est à 4%. Après on m'a dit 6% si c'est retraité avec certains indicateurs, 4% à 6%, je vois ville de 50 à 100 000 habitants commune, pôle d'emploi ce que nous sommes donc des villes dans la même strate et dans la même catégorie, c'est un document de la DGCL, la direction générale des collectivités locales qui date de janvier 2024 on a un taux d'épargne à 14%, donc on est 3 fois moins que les communes de même strate. Je me dis c'est inquiétant. Et au vu de la PPI, au vu des sommes qu'on va encore emprunter aux banques et ça sera à coup de 8 000 000 d'euros par an, et au vu des investissements qui vont être les nôtres et de la participation qui vont être les nôtres au SPL, et notamment la SPL Ametarra dont la participation communale ne commencera qu'en 2025 je me dis, comment on va s'en sortir ? Tout ça apparaît très compliqué. Je connais peut-être d'avance la réponse en disant, mais c'est un exercice qui est presque infaisable. On nous demande de faire toujours plus avec des coupes claires dans les investissements et dans les subventions qui sont toujours plus importantes. L'Etat nous donne toujours moins et finalement on doit faire toujours plus. Comment voulez-vous qu'on s'en sorte ? Certes c'est vrai que c'est un exercice qui est extrêmement compliqué, mais d'autres s'en sortent et d'autres s'en sortent mieux que nous avec a priori les mêmes recettes et les mêmes dépenses. Est-ce qu'on est plus mauvais que les autres ? Je ne pense pas. Est-ce qu'on hérite d'une situation peut-être ? Mais cette situation on en a hérité

depuis longtemps et je pense qu'on aurait dû depuis longtemps redresser le cap pour arriver aujourd'hui à une situation qui est saine malgré les contextes nationaux inédits et notamment celui de cette année dont parlait Pierre Pugliesi avec une absence du vote d'une loi de finances pour 2025. Pour parler également, je reprends mes notes d'autres indicateurs, la masse salariale. Alors la masse salariale, c'est un débat qui nous occupe tout le temps, vous le savez et on dit tout, le temps les mêmes choses. Même si on se rejoint sur l'analyse. 70% du budget pour la masse salariale c'est beaucoup, c'est même trop, c'est même trop. Nous parlions ce matin en commission municipale des moyens de remédier à cette difficulté. Moi, je suis moins optimiste que mon ami Jean André Miniconi. Je pense que c'est extrêmement difficile de revenir en arrière aujourd'hui. Je vous donne un exemple, on a réformé le stationnement, on l'a élargi à d'autres secteurs de la ville et ça va rapporter à la ville des revenus et des recettes supplémentaires qui ne sont pas petites, puisque là elles ont été chiffrées. C'était l'objet de ma question l'autre fois, Monsieur le Maire, vous vous en rappelez ? Elles ont été chiffrées entre un 1 000 000 et 1 000 200 par an d'excédents, donc c'est important et on en reparlera. On dira deux mots là-dessus, oui, mais d'accord, mais ça va nécessiter onze ASVP supplémentaires. Donc même s'il y a des départs à la retraite, même si c'est bien géré tout ça, on n'arrivera pas à résoudre ce problème-là. Nouvel étage de la fusée, un problème ? Moi je vais vous dire, je ne considère pas que 70% de la masse du budget constituée par la masse salariale soit le problème majeur. Si d'aventure les services rendus à la population sont à la hauteur du coût des pays nordiques. Les taux de taxation sont bien supérieurs à la France pour certains d'entre eux. Mais il y a des services qui sont rendus à la population qui sont très importants. Donc finalement la population est contente en disant on paye beaucoup, mais on reçoit beaucoup. Là on paye beaucoup, mais est-ce que les services rendus à la population sont à la hauteur ? Sans vouloir sombrer dans je dirais une critique systématique, moi je ne suis pas sûr Monsieur le Maire qu'en termes de crèche, même si on en a une en plus, on sait très bien que pour avoir une place en crèche aujourd'hui, c'est le parcours du combattant en termes de circulation, en termes de transport en commun avec ce problème épineux dont il faudra bien parler un jour de manière complète en Conseil municipal. Si nous pouvions avoir une session dédiée sur les problèmes que connaît la Muvitarra en ce moment, c'est important ! Si quelqu'un a la solution qu'il me le dise. Moi je ne sais pas du tout comment on va s'en sortir. Donc si on prend tout un pan des secteurs essentiels de la vie des ajacciens, moi je ne suis pas sûr que les services rendus à la population soient à la hauteur de la richesse du personnel humain qui travaillent dans la commune, qui travaillent même à l'intercommunalité. Mais ce n'est pas le sujet aujourd'hui. Sans compter, en exceptant, les mutualisations qui ont été faites depuis quelques années. Je crois qu'on est en gros à une cinquantaine d'agents, entre 40 et 50 agents. Ce genre de problèmes cumulés fait que nous arrivons dans des situations qui sont à peu près inconnues. Parce que les situations, finalement elles, se dégradent lentement d'année en année. Mais je crains, et là, à l'instar de mon collègue Jean André, que dans quelques années, je ne le souhaite pas, mais nous n'arrivons à une situation qui soit irrémédiable. Encore une fois, je ne voudrais pas jouer les Cassandre ou les oiseaux de mauvais augure, mais il faudrait quand même remédier à ce genre de difficultés. Je parlais aussi des services rendus à la population et en regardant le camembert, les slides qui nous ont été proposés par Pierre Pugliesi je voyais la répartition des dépenses dans les différents secteurs de fonctionnement et de la vie ajaccienne et il y a quelque chose que j'ai noté que j'avais noté l'an dernier, j'avais oublié de vous le dire, Jeunesse 2%, est-ce que vous considérez que c'est assez ? Je connais d'avance votre réponse, vous allez me dire non, mais au-delà de ça qu'est-ce qu'on fait ? Jeunesse 2%, culture et patrimoine 11%. Est-ce qu'on considère que c'est assez ? Parce que quand on prend là aussi sur ce même document de la DGCL, les villes de la même strate, c'est 20%, les 2 cumulés, Jeunesse et sport et culture et patrimoine 20%. Nous on est à 13%. Si on cumule les 2, ça fait 7% en moins, c'est important, 7% en moins sur un budget et sur des sujets aussi sensibles, la jeunesse. La jeunesse on le sait bien, nous on a fait pratiquement pas pour les plus jeunes de cette Assemblée, mais nous on a fait pratiquement notre vie. Ce qu'on fait c'est surtout pour nos enfants, nos petits-enfants, pour les jeunes de demain, ce sont les jeunes de demain qui vont être à notre place. Voilà, ce sont les jeunes de demain qui vont s'occuper de la cité. Si on les éduque mal, si on ne donne pas les moyens en personnel, en matériel, les moyens financiers pour les éduquer, c'est compliqué, même si nous ne sommes pas complètement responsables. Nous ne sommes pas l'éducation nationale, je j'en ai bien

conscience, mais nous avons des moyens qui sont dédiés à cela, est-ce qu'on en a assez ? Là aussi, c'est une interrogation que j'ai et dont j'essaie de vous faire part, mais vous l'avez certainement comprise. Donc situation qui se dégrade lentement d'année en année. Donc finalement tous les efforts qui sont consentis, je ne doute pas que vous en consentiez puissiez arriver à trouver un terme ou une solution à ce genre de situation. Donc voilà, je voulais vous faire partager mon inquiétude qui constitue, vous l'avez compris, la partie un peu morose de mon discours après les quelques mots de félicitations en préambule, je vous remercie. »

M. Moretti : « Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, je prendrai ce soir la parole tout d'abord pour féliciter mon ami Pierre Pugliesi et pour la qualité de son exposé et pour la réalisation d'un travail qui, bien que relevant d'une matière obscure à beaucoup d'entre nous et empreinte d'incertitude, particulièrement cette année, c'est voulu clair et compréhensible du plus grand nombre. Je commencerai mon intervention par un relevé d'un certain nombre de points d'ordre général sur lesquels je ne connais pas votre point de vue Monsieur le Maire je note avec plaisir l'affectation d'un 1 000 000 d'euros supplémentaires à la PPI (plan pluriannuel d'investissement) sur les investissements dans les écoles. Cependant, lorsqu'on fait le ratio au nombre de groupes scolaires, cet investissement se trouve dans une perspective qui fait apparaître un faible intérêt porté aux conditions de travail de nos enfants. En effet, le montant des AP pour 2025 s'élève à 42 276 euros par groupe scolaire. À titre de comparaison, à Bastia en 2024, il a été inscrit 200 000 euros par groupe scolaire en AP 525 000 euros ont été réalisés en crédit de paiement sur 2023. Toujours à Bastia. Ensuite, je voudrais évoquer le problème du désendettement de la ville qui s'est lancée sur cette trajectoire vertueuse qui permettra aux générations futures de ne pas payer les excès et nos dérives budgétaires. Cependant, au regard de la vitesse à laquelle la ville se désendette, c'est-à-dire 4 000 000 et demi d'euros sur 3 ans, ce qui fait 1 530 000 par an, et en poursuivant à une telle vitesse, je soufflerai mes 110 bougies le jour où la ville aura remboursé l'argent qu'elle doit aujourd'hui. Permettez-moi maintenant de faire une remarque sur le ratio entre le fonctionnement et les investissements qui pris de manière brute s'élève à 78% et à 88% une fois retraité par application du taux des AP qui était de 48% en 2024. Ce ratio bien entendu pour maintenir stable autour de 1574, me semble-t-il, le nombre d'agents payés par la ville et vous l'avez compris, c'est ordre personnel, capa et les satellites. Alors vous savez Monsieur le Maire, Margaret Thatcher disait que le problème avec le socialisme c'est que vous finissez un jour par dépenser tout l'argent des autres. Alors aujourd'hui, on s'aperçoit que tout l'argent des Ajacciens a été dépensé. Mais pas seulement. Parce que c'est aussi celui de l'ensemble des habitants de la capa qui va l'être, à travers les attributions de compensation et les fonds de concours destinés à financer la ville et certains projets dont il faudrait m'expliquer la vocation intercommunale. Alors je ne vais pas rentrer dans une discussion en parlant de strates de comparaison avec les autres villes. Ces discussions, nombre de personnes ici les trouvent ennuyeuses. Et moi aussi. Je ne suis pas, contrairement à vous Monsieur le Maire, un expert de la finance. Je ne suis qu'un humble technicien, habitué à avoir les pieds sur terre et souvent dans la boue des chantiers. Aussi, vous me permettrez de faire quelques remarques supplémentaires et de vous poser quelques questions concernant les investissements inscrits au budget 2025. Tout d'abord, une première remarque sur le montant des AP qui est de 30 000 000 d'euros. Je pense pour ma part qu'un montant bien inférieur serait plus réaliste au regard des taux de réalisation des AP 2024 et 2023 qui sont respectivement de 48 et de 30%. Je ne citerai qu'un exemple pour illustrer mon propos, il s'agit du rondpoint de la Confina, inscrit à 1 100 000 en AP et dont vous ne maîtriser toujours pas aujourd'hui le foncier. Je pense donc que ce 1 100 000 là, la ville ne le dépensera pas cette année. Je n'ai pas vu, sauf erreur de ma part, un quelconque montant dans le budget concernant l'achat de l'ancienne chambre d'agriculture dont le portage par l'Office foncier de Corse a pris fin. J'en déduis donc que vous êtes resté sur votre première idée et que vous comptez la faire acquérir par ADOMA dans le but d'en faire un foyer, et ce en dépit des réactions hostiles à ce projet des habitants du quartier et de ses élus. J'ai noté par ailleurs une petite contradiction entre le discours que vous tenez en public et dans la presse concernant le chantier du Diamant et les documents budgétaires. Je note concernant la place, l'inscription de près de 7 000 000 d'euros en 2026 et 3 000 000 et demi concernant le parking, toujours en 2026. Il me

semble que vous aviez largement communiqué sur le fait que le marché de Noël 2025 se tiendrait sur la place du Diamant et que le chantier était en avance. Pourriez-vous s'il vous plaît éclaircir ce point. Je ne vois pas apparaître, et c'est peut-être parce que ce n'est pas encore passé en CAO l'avenant d'environ 3 000 000 concernant le renforcement de la dalle supérieure du parking. Enfin j'ai découvert avec intérêt le montant d'aménagement du cours Napoléon réalisé sur le marché à bon de commande pour 5 000 000. Alors vous savez, dans ce genre d'opération, dans mon métier, on aime bien faire des ratios, ça ne marche pas trop mal et ça donne plutôt une bonne idée de ce que ça coûte si on dit qu'un trottoir mesure 5 M de large en moyenne et qu'on a traité environ 1 km, on arrive à un ratio de 516 euros par mètre carré. Alors je vous garantis qu'à ce prix-là, sans refaire aucun réseau en dessous et pour poser du carrelage parce que c'est en grande partie ce dont il s'agit, bon nombre d'entrepreneurs de Corse seraient descendus sur les mains pour le réaliser. Donc je ne serai pas plus long, Monsieur le Maire, l'heure avançant, je pense que. Votre réponse va s'orienter autour de la conjoncture, des décisions prises par l'État, des taux de financement de la CTC qui seraient insuffisants. Un vi scurdeti micca d'una cosa : à cattivu marinari tutti i venti sò cuntrarîi. Je vous remercie. »

Mme Corticchiato : « Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport est un exercice de style imposé et comme vous l'avez précisé Monsieur le Maire, il nous permet de conforter les priorités qui sont les nôtres pour notre ville et pour les Ajacciennes et les Ajacciens et aussi faire un point sur les actions qui ont été entreprises jusqu'à présent. Avant tout, il est important de le rappeler, même si ça a été dit à plusieurs reprises ce soir, nous nous retrouvons dans un contexte inédit. En l'absence du vote du budget national, nous manquons de lisibilité sur nos recettes et sur le déploiement de certains fonds de l'État. C'est le cas pour le Fonds vert qui ne peut être mobilisé et qui nous amène à faire preuve de prudence dans le déploiement de nos politiques environnementales. Pour autant, il nous faut poursuivre la dynamique que nous avons engagée pour adapter notre territoire au changement climatique. L'année 2024 a été une année d'efficacité. Le nouveau projet de direction et la mise en place de nouveaux protocoles ont porté leurs fruits puisque nous avons dépensé 100% de l'enveloppe qui nous a été allouée. Les travaux effectués en régie ont fortement augmenté. C'est important de le rappeler, notre démarche de végétalisation se poursuit pour une ville plus verte et plus durable. 1400 sujets ont été plantés avec des réalisations emblématiques comme le Casone, le cours Napoléon, la place Foch et la Rocade. 2025 sera de nouveau l'année de la concrétisation avec la création de nouveaux espaces arborés et végétalisés. Le trottel, le cours Prince impérial, la promenade Matisse, la place Abbatucci, la place Forcioli Conti. Le parc Berthault entrera dans sa phase opérationnelle de plantation pour laquelle nous portons une ambition de jardin remarquable. Ensuite, une compétence très importante, c'est la compétence en matière de débroussaillage légal. Les travaux se sont multipliés pour une meilleure protection contre les incendies. Certaines zones ont été ouvertes. Le parc des Milleli, le stade de Pietralba, et entre le trottel et le boulevard Madame Mère. Pour 2025, il faudra amplifier notre démarche pour entretenir ces terrains et sécuriser d'autres quartiers. Sur la gestion de nos plages, nous sommes clairement engagés dans un nettoyage raisonné, nouveau mode plus écologique et plus durable, qui préserve la biodiversité et aide à lutter contre l'érosion des plages. Ces choix nous amèneront à mobiliser davantage de moyens humains et financiers, avec notamment des emplois saisonniers nous permettant de répondre aux attentes fortes des usagers en période estivale. Sur la partie énergétique, nous travaillons sur des opérations à toutes les échelles, des grands projets d'ampleur comme le projet de la ferme photovoltaïque couplée d'une zone de stockage avec le projet de microstep qui se concrétise et qui nous fait entrer de plain-pied dans l'air des énergies de demain. Nous délibérerons sur le projet de microstep au prochain conseil municipal, la modernisation de notre éclairage public qui se poursuit, une première phase concrétisée avec 1300 points lumineux. Notre collectivité a consenti un effort de 2 500 000 euros en 2024 pour engager la 2e phase, près de 1000 points lumineux supplémentaires. Ces travaux se dérouleront jusqu'en septembre 2025 avec comme but à moyen long terme une économie d'énergie de près de 80%. Il y a aussi les petits sites de production comme les toitures de bâtiments communaux avec l'installation photovoltaïque. Le développement des énergies renouvelables, Monsieur le Maire, et la diversification de modes d'approvisionnement doivent

rester une priorité. Alors ce qu'il faut retenir, les contraintes qui pèsent sur nos finances sont lourdes ça été dit et empreintes d'incertitude que nous ne pouvons ignorer. Pour autant, notre bilan parle de lui-même. Nos orientations budgétaires sont en accord avec nos priorités pour notre ville. La question environnementale est au centre de toutes nos politiques publiques pour nous adapter au changement climatique et anticiper sur les grands défis, notamment celui des ressources énergétiques, pour que l'Ajaccio de demain soit plus durable et plus résilient. C'est une attente forte des Ajaccio. Je vous remercie. »

M. Farina : « Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, je voudrais rebondir sur les propos de mon collègue et ami Jean François Casalta. Dans son propos préliminaire, à juste titre, vous avez fait référence à une conjoncture étatique qui n'est pas forcément favorable et j'en conviens tout à fait. Un gouvernement qui est en difficulté et qui n'a pas réussi à voter un budget, je vous rappelle sous le gouvernement Barnier. Puis aujourd'hui, on se rend compte qu'il y a une véritable cure d'austérité qui est faite aux collectivités locales. On essaie de leur faire porter le chapeau de la mauvaise gestion, d'être des mauvais gestionnaires. Cela étant, vous avez parlé aussi de comparer certaines villes de même strate et Monsieur le conseiller Moretti aussi en a fait de même. Justement, j'aimerais des exemples concrets parce que vous l'avez évoqué, mais on n'a pas eu d'exemple en contrepartie. Moi, ce que je veux faire, c'est m'adresser aux Ajacciens aujourd'hui parce qu'au-delà d'un camembert, il y a des projets en face de ces lignes. Et il me semble que maintenant depuis 4 ans, même depuis 2014 et Madame Corticchiato a fait un exposé sur sa délégation qui est particulièrement brillant, il y a eu du travail qui a été fait. Il me semble qu'en face de ces lignes, de ce camembert, il y a des projets. Il suffit de se promener en ville à Ajaccio et de lever les yeux pour voir que des réalisations sortent de terre. La réfection du cours Napoléon, l'acquisition de la miséricorde et je ne vais pas dresser une liste exhaustive, la place du diamant qui est en travaux, l'acquisition de la galerie Napoléon sur le cours, un conservatoire et j'en passe, l'aménagement du parc Berthault. Il me semble au contraire que pour une ville de cette strate avec les financements qui sont les nôtres, avec les moyens qui nous sont octroyés, il me semble qu'Ajaccio produit beaucoup. Et pour en revenir à la gestion du personnel, si on en produit beaucoup, c'est grâce aussi au travail des agents de notre collectivité et je les en remercie tous. Il y a beaucoup de directeurs ce soir dans la salle. Je suis fier d'être à la tête avec Monsieur le Maire et notre conseil municipal de cette collectivité, il n'en est pas de même pour d'autres, en tout cas à Ajaccio, quand je me promène, il me semble que des projets sortent de terre et les Ajacciens que je croise dans la rue sont plutôt optimistes, plutôt favorables. Donc non, je pense que les vents ne sont pas contraires. Et vous savez, on parle beaucoup d'argent, je suis persuadé que ce n'est pas l'argent qui fait le projet, c'est plutôt le projet qui fait l'argent. Merci. »

M. Audisio : « Merci Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Je partage un petit peu votre avis, ce que vous avez dit lors de vos premiers propos, Monsieur Miniconi. Historiquement il me semble qu'on était sur des règles au niveau de l'Union européenne, on ne devait pas dépasser 3% du PIB, je crois. Bon, on voit bien que ça a explosé depuis plusieurs années et effectivement la France atteint aujourd'hui une dette très importante qui est de plus de 6% exactement. Je ne sais pas si on est sur 6,4% ou à peu près on devrait à avoisiner à peu près les 6,4% d'endettement de notre PIB. Donc dans ces conditions il semble difficilement envisageable de considérer que des communes, des collectivités locales, même au niveau de l'État puissent être dans une santé assez irréprochable. Je pense que tout le monde en France est soumis à de très grandes difficultés. Même beaucoup de pays européens historiquement, qu'on ne regardait un petit peu finalement pas avec un instinct de supériorité, mais en se disant qu'on était sur finalement une locomotive économique. Puisqu'il y avait la France et l'Allemagne qui était moteur économique de l'Europe, on les regardait finalement en étant un petit peu fier d'être ces moteurs-là. Je pense par exemple notamment au Portugal qui a aujourd'hui un PIB qui est un des plus bas d'Europe. Et pourtant c'est un pays latin. Et souvent il y avait les pays du Nord contre les pays du Sud. On voit qu'en France on a une évolution de la dette publique qui a explosé et une situation très difficile. Cependant, cette situation difficile, nous la vivons également à notre petit niveau à la mairie. Enfin il me semble qu'au cours Grandval aussi elle est vécue cette situation, non ?! C'est important de le dire, il faut le dire de manière globale, c'est-à-dire que cette situation que nous vivons nous

aujourd'hui à Ajaccio, on la vit également à la collectivité de Corse et comme on peut la vivre dans d'autres institutions. Je ne dis pas ça pour faire l'attaque à l'endroit d'un parti politique, d'une famille politique, ce n'est pas du tout le sens de ma question. Et dans tout ça, ce qui est quand même important, c'est vrai qu'on a peut-être des difficultés, vous les avez exposées, on mentirait de dire que dans le monde dans lequel on vit aujourd'hui il n'y a pas de difficulté ! Il y a des difficultés à Ajaccio comme il y a des difficultés partout, ça, c'est une réalité. Ce serait mentir aux ajacciens, aux gens d'une manière générale de dire que de toute façon, dans une collectivité, dans l'administration d'une collectivité au quotidien, on n'est pas soumis à des difficultés qu'on ne doit pas faire des choix. Ces choix-là forcément on est obligé de les faire. Cependant, malgré les difficultés, force est de constater que nous nous trouvons quand même dans une situation un peu tendue, où c'est comme ça que vous le voyez. Malgré tout, comme l'a dit très justement le premier adjoint, on investit, on a des projets. On parle de fonctionnement, mais il y a une part d'investissement et de projet qui sort et qui existe à Ajaccio et qui fait qu'Ajaccio a changé au cours de ces dernières années. Et ça effectivement c'est important de le relever. Alors, on entend, les critiques il faut les entendre, il faut essayer de s'améliorer parce qu'on ne peut pas non plus ne jamais entendre une argumentation contraire. Je pense que ce ne serait pas opportun et on serait presque irresponsables de ne surtout pas écouter ce qu'on nous dit. Mais je pense que les gens doivent aussi constater que malgré toutes les difficultés qu'on rencontre, que le pays rencontre, on essaie de s'adapter comme on peut. Et à Ajaccio, on fait face à cette situation malgré tout, avec nos contraintes et nos difficultés, en réalisant des projets. Si on ne réalisait aucun projet et qu'on était dans cette situation-là, je comprendrais que vous tirez une sonnette d'alarme plus importante. Mais la situation de la ville d'AJACCIO, elle s'arrangera de la même manière que la situation du pays. Quand le pays commencera à envisager des économies, parce que ça se fera d'une manière globale et générale, ce n'est pas la ville d'Ajaccio qui tirera tout le monde vers le haut, c'est-à-dire qu'on essaiera d'y arriver peut-être tous ensemble. Et ça, part quand même d'une démarche constructive assez forte. Il faut remettre aussi également en question puisque plus on parlait de Margaret Thatcher, on parlait de socialisme et c'est très difficile de mener une politique d'austérité ici. Donc très difficile en Corse comme dans d'autres régions, on voit bien que dès qu'il y a une réforme qui demande de mettre en place une politique d'austérité, par exemple une réforme des retraites, on se rend compte que la plupart des gens n'y sont pas favorables, alors que nos voisins, les Italiens, ils partent à la retraite à 67 ans. Donc c'est une situation quand même complexe. Voilà, j'en ai fini avec mes observations. »

M. Voglimacci : « Merci, je ne serai pas long, ne vous inquiétez pas. J'ai entendu beaucoup de choses, ville moyenne, strate comparative. On compare souvent, la comparaison ce n'est pas forcément raison. Je prends un exemple, je rebondis sur ce qu'a dit notre ami Basile Moretti, puisqu'il a cité la ville de Bastia qui apparemment va investir 200 000 € par école. La ville de Bastia a 23 écoles, Ajaccio 32. Peut-être que s'ils investissent 200 000 €, sans faire d'ingérence dans les affaires bastiaises, peut-être qu'il y a besoin d'investir 200 000 dans les écoles. À Ajaccio il y a un investissement permanent des écoles depuis 2014, depuis notre arrivée. Je rappelle quand même les priorités de cette majorité, elles n'ont jamais bougé. D'abord les écoles et les crèches, c'est l'ADN. Donc quand on investit pendant 10 ans sans relâche, peut-être qu'à partir de la 11e ou de la 12e on a moins besoin d'investir que d'autres villes. Concernant les emplois, parce que c'est un vieux serpent de mer et je salue quand même l'honnêteté intellectuelle de l'opposition qui dit que c'est difficile de gérer une ville. On ne se plaint pas, on a voulu être là, il n'y a pas de problème. Aujourd'hui, si on compare 2014 à 2024, il y a 35 emplois de moins au compteur. On va faire un calcul très rapide, 35 personnes multipliées par 40 000€ en salaire chargé au plus bas c'est 1 400 000 €. Ça veut dire que s'il n'y avait pas eu cet effort, il y aurait peut-être 1 400 000 € de plus en dette grosso modo. Il ne faut pas jouer sur les chiffres. Il faut savoir ce qu'on veut faire. Notre politique c'est de maintenir l'investissement pour transformer notre ville et la rendre attractive. Ou alors on se met conduite à droite, serrée, à droite comme on dit, conduite pépère. Et puis on gère tranquillement en bon père de famille et puis il ne se passe rien. Il n'y a rien qui se crée, il n'y a pas d'osmose nouvelle, et cetera. Donc, c'est un choix politique d'investir. On n'est pas souvent bien aidés. Oui Basile je te confirme, nos amis de Haute-Corse parfois sont peut-être mieux servis, je ne veux même pas dire qu'Ajaccio, allez, je veux dire que certaines villes ou

villages de Corse-du-Sud. C'est une réalité. Je suis désolé, c'est une réalité. Ce sont des choix politiques. On fait avec ce qu'on a, on se bat au quotidien. Tout ce qu'on essaie d'économiser d'un côté, on réinvestit de l'autre côté. Je terminerai là-dessus, c'est un choix de maintenir les investissements. On peut être réduire la voilure, ça on verra avec le maire bien sûr, mais les stopper pour retrouver de l'air pendant 2 ans, je ne pense pas qu'on le fera, je vous le dis comme je le pense. »

M. le maire : « Bien merci mes chers collègues. D'abord je voudrais vous remercier pour la qualité de nos échanges. Dans les rangs de l'opposition, comme les prises de parole de la majorité, c'est l'exercice qui veut effectivement, enfin en tout cas, qui exige une clarté. Je vais vous dire franchement, j'ai appris ce soir que j'étais socialiste, je ne le savais pas et que je faisais les poches aussi des contribuables ajacciens. C'est une 2e nouvelle ! Je partage vos questionnements à vrai dire, mais on a déjà eu ces échanges. Monsieur Casalta, vous avez raison et malheureusement peu de choses qui changent dans les présentations et dans vos critiques. Et on peut le regretter les uns et les autres. C'est dire le peu de marge de manœuvre dont disposent nos collectivités aujourd'hui. Eh oui, Monsieur Moretti, bien sûr qu'il y a des éléments exogènes qui influencent le fonctionnement de nos institutions. On n'est pas sous cloche. Vous prenez la masse salariale, vous savez très bien, et ça a été démontré à plusieurs reprises, que des mesures gouvernementales impactent aux 3/4 le budget de fonctionnement de nos institutions. D'ailleurs le paradoxe et vous avez relevé effectivement beaucoup de paradoxes, que je relève aussi également et vous verrez que sur beaucoup de points, on ne sera pas en désaccord. C'est qu'on a un effectif équivalent temps plein qui diminue et on a une masse salariale qui augmente. Il y a des coûts singuliers qu'absorbe notre région et qui ne sont pas neutralisés. Je pense notamment à la prime de transport, on en parle depuis des années, mais ça ne fait l'objet d'aucune compensation, donc c'est un surcoût, c'est 53€ par habitant en plus, sur le coût charge de fonctionnement d'une collectivité, ce n'est pas neutre et après vous verrez que les indicateurs de comparaison quand ils sont utiles de les énoncer, ils sont en réalité pas aussi écartés que ça et ensuite oui, bien sûr qu'il faut partir du début, parce que gérer une collectivité, c'est difficile après, d'infléchir des trajectoires. Nous, on est parti avec une feuille de route dans un contexte qui était un peu à contre-courant de ce qui se faisait partout ailleurs, à savoir le choix de ne pas exercer de pression fiscale, Monsieur Miniconi, ne pas toucher aux taux. Les bases fiscales, ce sont des augmentations qui sont automatiques et en plus elles sont bien inférieures, je dirais à l'inflation. Donc on est bien en deçà de ce qui devrait être compensé sur ces évolutions-là. Donc il manque là aussi beaucoup d'argent pour le fonctionnement de nos institutions. Et moi aussi, Monsieur Casalta, je m'interroge. C'est un véritable paradoxe, même une injustice sur les critères d'éligibilité des dotations de solidarité urbaine qui laisserait croire que la ville d'Ajaccio est une ville riche. Parce que nous avons à appliquer des critères comparatifs qui sont aujourd'hui pour moi désuets. Vous prenez simplement, par exemple, la question du logement social, alors il y a plus de logements sociaux à Bastia, mais il y a plus de besoins à Ajaccio. Seulement aujourd'hui, comme ce qu'il manque n'est pas totalement livré. Eh bien ce qui est pris en compte pour retenir comme critère d'éligibilité, c'est ce qui existe. Et ça ne reflète absolument pas du tout la fragilité sociale de notre territoire qui, est dans les fractures, s'aggravent et qui nécessite effectivement une intervention beaucoup plus importante. Vous avez répondu, avant que je réponde. Oui, il manque d'investissements dans le social, les écoles. On a un parc vieillissant, une trentaine d'écoles. Nos budgets ont augmenté, ne sont pas suffisants. Nous tournons avec Rose-Marie Ottavy-Sarrola et ses équipes régulièrement pour constater effectivement, certes les efforts qui ont été réalisés, mais encore les besoins à couvrir pour nos écoles. Oui, il manque des places de crèche, oui il manque de travailleurs sociaux. Il manque beaucoup de choses et ce qui manque aussi, et c'est à un moment donné, ce sont les ressources aussi qui doivent être adaptées à un territoire, qui est un territoire qui est dynamique, qui se développe, mais qui a trop souvent été seul, pour absorber à lui seul ce qu'on appelle ces charges de centralité, ces équipements structurants, sportifs, culturels, toutes ces infrastructures qui n'ont pas profité uniquement, aux contribuables ajacciens. Mais qui ont aussi servi, et c'est heureux, les besoins des concitoyens communautaires. C'est la raison pour laquelle nous avons mis en place, et ce n'est pas suffisant, les charges de centralité. Parce que vous êtes interrogés sur les interactions entre la Capa et la Ville. Ces interactions, nous l'avons expliqué à

plusieurs reprises, il s'agit effectivement de faire participer au titre de la solidarité communautaire. Cet échelon institutionnel aux charges de fonctionnement récurrentes et d'investissement que supporte depuis de nombreuses années le contribuable ajaccien. Et c'est la raison pour laquelle, en tout cas, une des raisons pour laquelle certainement, nous avons accusé un certain nombre de retards. Et aujourd'hui, dans un contexte économique qui se tend, Eh bien les tensions sont encore plus visibles. Alors, ça a effectivement été un choix de ne pas exercer de pression fiscale et de maintenir aussi un niveau d'investissement. Alors après on peut s'éloigner, sur la doctrine, parce que moi j'ai compris que quand vous économisez 1€, vous gagnez de l'argent, ça généralement quand vous mettez de l'argent en banque, ça profite à la banque. Mais je préfère l'économie réellement. Et vous pourriez le savoir, Monsieur Miniconi. Parce que bon, si vous dites à vos clients, qui achètent plus de voitures, il va y avoir des difficultés après sur le fonctionnement et la création des ressources et des richesses qui sont nécessaires à notre territoire. Parce que seule la collectivité là aussi, pardon de le dire, mais heureusement qu'il y a encore des collectivités locales qui passent des commandes, qui font travailler l'économie. Et on voit bien les difficultés aujourd'hui que l'on a sur le bâtiment avec des opérateurs aujourd'hui qui ne sont plus en capacité de répondre aux besoins du marché. Car ensuite, il y a eu ces problématiques liées à l'inflation qui obèrent encore les initiatives et les choix aujourd'hui, que nous devons faire en termes de résolution et de réponse aux besoins de notre territoire, qui est un territoire tendu, je le rappelle, au niveau du logement social où les inégalités s'aggravent. Et il faut trouver un équilibre-là aussi dans l'aménagement que nous voulons pour notre territoire. Et la question de l'habitat, vous l'avez rappelé tout à l'heure, avec un des points qui est bloquant par rapport aux Airbnb, sur lequel effectivement, nous avons eu déjà à débattre, sur lequel le Conseil municipal présentera bientôt un règlement sur le sujet. C'est un aspect de lutte contre le logement tendu, mais qui n'est pas le seul et sur lequel il faudra apporter une attention aussi particulière sur les capacités qu'auront les opérateurs économiques locaux à pouvoir répondre à la commande publique. Donc je participe effectivement de la même tension. Je ne pense pas que Monsieur Pugliesi, dans sa présentation en filigrane, laissait je dirais transpirer un enthousiasme béant et une autosatisfaction. Non, je pense qu'il n'y a pas un seul exercice budgétaire, dans lequel nous ne rappelons pas les difficultés exogènes et endogènes. Je ne pense pas que nous ayons fait preuve, d'autosatisfaction sur la question des ressources. Au contraire, nous sommes plutôt dans une démarche offensive. Nous avons parlé de la recherche de recettes supplémentaires. Vous avez évoqué la question du stationnement avec l'élargissement du parc de stationnement, ce n'est pas la seule option. Il y a d'autres services qui travaillent notamment sur le patrimoine, sur l'optimisation d'autres recettes, parce qu'il faudra bien effectivement trouver un moment donné des compensations, quand on sait que les recettes fiscales, on est arrivé à la limite de l'exercice. Et puis il y a encore des échelons de solidarités institutionnelles qui ne sont pas actionnées aujourd'hui encore, je l'ai indiqué au cours de nos échanges. Je pense évidemment à l'échelon régional puisque ces discussions, je le rappelle, que j'ai eu il y a déjà plusieurs mois avec le président du Conseil exécutif où, au même titre que nous avons sollicité la solidarité communautaire. Il est question aussi de solliciter l'échelon régional pour participer aussi pour solvabiliser, au coût de fonctionnement et d'investissement des projets qui sont portés sur notre territoire. Il faut être prudent bien sûr, parce qu'il y a des choses qu'on ne maîtrise pas au moment où on se parle. Il y a aujourd'hui des coûts lancés, qu'il va falloir assumer. Nous travaillons avec nos partenaires de l'État, nous travaillons avec l'ensemble des institutions. Vous noterez que vous avez évoqué tout à l'heure rapidement en anticipant la décision qui n'est pas prise sur la question de l'aménagement du renouvellement urbain de Franchini. Vous voyez que sur ces grands sujets-là comme l'entrée de ville. Nous avons mis en place une gouvernance collective groupée, parce que ces projets-là ne peuvent pas être portés, s'ils ne font pas appel à un moment donné à la solidarité active de l'ensemble des parties prenantes sur l'ensemble des sujets qui les concernent. Là-dessus, je ne pense pas avoir été obscure. Je ne pense pas que notre majorité se cache derrière une satisfaction sans retenue. Nous avons aussi des inquiétudes bien évidemment, parce que nous souffrons effectivement d'une lisibilité aujourd'hui, qui est avec le contexte politique national, qui est compliqué. Ensuite, il y a une question d'attitude. Vous savez, en matière économique, c'est tous les matins, on vous raconte que ça ne va pas et on va finir par le croire. Il n'y a plus personne qui bouge. Alors après ça ne veut pas dire qu'il faut foncer la tête baissée à 200 à l'heure contre un mur. Mais là aussi, il y

a des éléments subjectifs, qui portent le dynamisme que nous avons, que nous avons engagé. Alors il ne s'agit pas d'être le dernier des Mohicans. Je pense qu'il faut qu'on ait cette discussion-là. Effectivement, au niveau régional avec l'ensemble des partenaires. Il y a des enjeux, il y a des difficultés. On les connaît depuis 2014. On était servi à cette sauce-là depuis le début, donc je ne peux pas dire qu'on est immunisé. Puis franchement, on aimerait bien changer un peu de disque. Mais c'est vrai que la raréfaction des dotations de l'État, la sortie des emprunts toxiques, le fait de ne pas avoir actionné le levier fiscal, et puis s'être engagé dans le contrat de Cahors, pourrait faire preuve, je dirais de bons élèves en matière de gestion des biens publics. Bon voilà après j'ai entendu un tas de...dans les rapports de la chambre régionale des comptes. Moi je suis preneur des recettes avec Pierre Pugliesi. Alors s'il en a des trucs qu'on n'a pas utilisés, qui existent quelque part dans une pochette surprise, nous on prend !! Et si vous en avez d'ailleurs...Les comparaisons, vous le savez bien, ce ne sont pas les mêmes strates. Vous l'avez dit vous-même, il faut comparer ce qui est comparable, Ajaccio, sa densité, sa répartition territoriale, ses contraintes géographiques. Elles ont un impact sur la production des services publics. Il y a d'autres communes qui ont fait le choix de réduire le niveau de service public. Vous m'interrogez sur la dimension qualitative de ce qui a été produit, et c'est à évaluer. Nous, on évalue, on est dans l'évaluation des politiques publiques. Mais après, vous savez, c'était une discussion que j'avais, quand j'ai été auditionné à la chambre régionale des comptes, je me disais, mais vous faites la même strate, que vous avez la même taille que machin, la même taille. Il faut prendre la ville, il faut regarder combien d'écoles elle a, combien d'équipements publics elle a, comment elle est organisée sur un plan spatial, et puis on regarde, voilà. Et ça je pense que si on avait et je l'ai dit Pierre Moscovici quand il est venu. Puis il m'a demandé, qu'est-ce que vous en pensez des relations que vous avez avec la Chambre régionale des comptes ? Si on avait une lecture de ces organes de contrôle, un peu moins technicocentrés, un peu moins verticale. Eh bien, peut-être, qu'on arriverait à apprécier un peu mieux les réalités réelles de terrain, des territoires que nous gérons, avec toutes les difficultés que vous avez énoncées. Eh oui, il y a d'autres enjeux qui arrivent. Mais il y a aucun sujet qui est mis de côté. On essaie en tout cas de traiter un petit peu tous les sujets parce qu'ils sont très souvent interconnectés. On a fait un point sur des questions environnementales qui évidemment touchent à la qualité de vie, mais qui ont aussi un impact sur le budget de nos collectivités. Ça a été rappelé. Et puis après tous les enjeux de mobilité, il y a d'autres audiences où on aura effectivement des demandeurs d'informations, sur la politique de mobilité. Je suis évidemment très favorable à répondre à votre demande. C'est important effectivement, d'expliquer ce qu'on entend faire sur ces questions-là, d'autant qu'il a été présenté comme un des piliers de nos actions stratégiques. Donc il est important d'expliquer effectivement, ce qu'on entend faire sur ce territoire sur ces questions-là et sur bien d'autres. Parce qu'il y a aussi la question foncière puisque j'avais indiqué que je souhaitais non pas à travers des exemples isolés, mais expliquer aussi quelle est la politique foncière, en expliquant quelles sont les contraintes aussi, à un moment donné de la collectivité. Voilà des collectivités sur ces sujets-là, quand ces collectivités ont la folie douce de s'attaquer à ce genre de sujet, et qui ne concerne pas uniquement d'ailleurs que la collectivité locale. Mais on aura l'occasion effectivement de pouvoir en parler. Il est important que la population soit au moins correctement informée sur ces sujets. Monsieur Pugliesi, on vous écoute. »

M. Pugliesi : « Monsieur le Maire, il est difficile de conclure après votre propos, mais bon... !

Alors je ne vais pas reprendre tout le débat. Juste deux éléments. D'abord, j'espère qu'on sera encore en vie au moment de l'extinction de la dette du budget principal de la ville parce qu'elle est de 13 ans, donc bon j'espère que d'ici là on sera encore là ! ?

Concernant les budgets, ce ne sont pas les API qui sont importantes à regarder, ce sont plutôt les crédits de paiement qu'il faut regarder. On mesure l'engagement réel et je dirais, à quelle hauteur, on estime la réalisation. Maintenant de manière générale, je ne vais pas revenir sur chaque débat, tout le monde a un peu parlé...Ce budget 2025, ce DOB s'articule sur l'année 2025. Il ne faut pas oublier comme l'a rappelé notre ami Charly, qu'il y a dix années, dans lesquelles chaque fois on a priorisé un certain nombre d'opérations qui nous ont amenés où nous en sommes aujourd'hui. Alors, faire un focus sur exactement les chiffres de l'année 2025 en obérant complètement ce qui a été réalisé pendant les 10 années précédentes en matière d'investissement, c'est quand même un

petit peu léger. Et pour répondre à nos 2 collègues de l'opposition, d'une manière générale. Non, on n'est pas comme les autres. Les ratios, on peut leur dire ce qu'on veut et les comparaisons on peut prendre celles ce que l'on veut, mais il y en a un, dans tous les cas qui est très clair, on n'a pas le même niveau de recette par habitant que les autres. Et je vais vous dire une chose, simplement pour conclure, si on avait le même niveau de recettes que les autres communes de la même strate, Eh bien on aurait 10 000 000 d'euros d'épargne brute supplémentaires, voilà. Et donc on aurait une épargne nette positive. Donc voilà où sont tous les enjeux. Merci. »

Monsieur le Maire quitte la séance après 1h48 de débat et laisse la présidence au Premier adjoint.

PREND ACTE

des orientations budgétaires, exercice 2025, telles que présentées dans le document annexé.

2025/002 - Garantie d'emprunt pour un prêt de 1,4 M€ pour la concession d'aménagement du Finosello

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué

Par délibération n°2018/26 en date du 19 février 2018, la ville d'Ajaccio a confié la réalisation de l'opération d'aménagement dite « FINOSELLO » à la Société Publique Locale d'Aménagement AMETARRA, en approuvant la signature d'un traité de concession sur une durée de 10 ans.

Cette opération d'aménagement a été labellisée EcoQuartier en janvier 2020.

Cet EcoQuartier répond à la volonté de la Ville d'Ajaccio de proposer un nouveau quartier d'habitat, inscrit autour d'un équipement régional majeur, le conservatoire régional de musique, de danse et d'art dramatique Henri TOMASI. Il s'inscrit également dans la volonté de la ville d'Ajaccio de faire la ville autrement avec l'ensemble des acteurs concernés.

La concertation publique a été organisée en 2023 et 2024 et approuvée au Conseil Municipal du 22 février 2024. L'objectif du projet est de produire des conditions d'habitat attractif sur le site en travaillant sur la qualité des aménagements et des constructions avec la volonté de traiter la question énergétique par, en outre, la création d'un réseau de chaleur urbain.

Le programme prévisionnel est arrêté sur la base de 240 logements, dont 44 logements sociaux et de 550 m² de commerces. Le total du programme représente 13 730 m² de surface de plancher à commercialiser. Pour les besoins du conservatoire et du quartier, 130 places publiques devront également être construites (80 pour le conservatoire).

L'opération va s'organiser en 5 phases qui doivent tenir compte de l'ouverture du conservatoire en 2025 :

- le conservatoire
- le bassin de rétention et le jardin secret
- le lot 3 F
- le lot conservatoire à commercialiser
- le lot LYAUTEY à commercialiser

La concession a été prolongée de 2 ans et portée à 12 ans, soit jusqu'au 20 février 2030, dans le cadre d'un avenant qui a été approuvé en Conseil Municipal le 7 novembre 2024.

Pour finir les études de ces opérations et débiter la phase travaux, la SPL a sollicité auprès des organismes bancaires (CEPAC, Crédit Agricole, Banque Postale, Banque populaire méditerranée, BNP), un prêt de **1.4 M€ sur une période de 6 ans avec 2 ans de différé** tel que défini dans le compte rendu annuel au concédant (CRAC) 2023 qui a été approuvé au conseil d'administration du 5 novembre 2024.

Le Conseil d'Administration de la SPL Ametarra du 18 décembre 2024 a approuvé l'offre de prêt de la Caisse d'épargne Provence Alpes Corse dont vous trouverez ci-après les caractéristiques.

Opération : Concession Finosello

Proposition commerciale CEPAC

Les caractéristiques financières du prêt sont les suivantes :

Caractéristiques de l'offre	Proposition commerciale CEPAC
Montant du prêt	1 400 000.00 €
Montant de la garantie globale du prêt : 80 % de 1 400 000 €	1 120 000.00 €
Montant de la garantie Ville 41.6 %	582 400 €
Montant de la garantie CAPA 38.4 %	537 600 €
Durée maximale	6 ans
Différé d'amortissement total	2 ans
Périodicité des remboursements	Annuelle
Frais de dossiers	0.1 % soit 1 400 €
Taux d'intérêts	3.85 % fixe
Remboursement anticipé du capital	Calculée sur « le rendement de la courbe des fixings CMS contre Euribor 6 mois minoré de 15 points de base l'an » avec Indemnité minimum de 3% du capital remboursé

La SPL Ametarra sollicite la garantie communautaire à hauteur de 41.6 % d'un volume total d'emprunt s'élevant à 1 400 000 €, soit 582 400 €, à souscrire auprès de la CEPAC.

La quotité garantie (41.6 %) correspond à la garantie totale accordée par les collectivités actionnaires de la SPL, soit 80 % du volume d'emprunt total réparti à proportion de leur actionnariat respectif (52 % pour la Ville d'Ajaccio, 48 % pour la CAPA).

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

- D'accorder à la SPL AMETARRA son cautionnement pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 41.6 %, augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du prêt de 1 400 000 € contracté auprès de la CEPAC

-D'autoriser Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur la CEPAC et la SPL AMETARRA.

-D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 27 janvier 2025

Vu, la demande de garantie d'emprunt formulée par la Société Publique Locale AMETARRA,
Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du code général des collectivités territoriales,
Vu, les articles 2305 et 2288 du code civil,
Vu, la proposition commerciale en annexe formulée par la CEPAC à destination de la SPL AMETARRA,
Vu le PV du CA de la SPL Ametarra en date du 18 décembre 2024

AUTORISE

D'accorder à la SPL AMETARRA son cautionnement pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 41.6 %, augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du prêt de 1 400 000 € contracté auprès de la CEPAC.

Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur la CEPAC et la SPL AMETARRA.

Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE

Par 37 voix Pour, 5 Abstentions.

Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-François Casalta, Julia Tiberi.

2025/003 - Garantie d'emprunt pour un prêt de 2 M€ pour la concession d'aménagement du Cœur de ville

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué

La SPL AMETARRA est détentrice d'une concession d'aménagement sur le périmètre Cœur de ville, confiée par la Ville d'Ajaccio en 2016.

Après la réalisation de la halle des marchés et de la place CAMPINCHI, la SPL AMETARRA a poursuivi son travail d'aménageur et a ouvert la citadelle d'Ajaccio au public dès le 4 juillet 2021. Cette activation ou phase d'urbanisme transitoire a permis de nourrir le projet de la citadelle et de faire rayonner la citadelle à l'échelle locale et nationale.

En 2024, la SPL Ametarra a poursuivi les travaux de PROTO AMENAGEMENT (fouilles archéologiques, dépollution, démolition...) et va débiter la création d'un nouvel accès à la citadelle depuis le port de plaisance Charles Ornano. Ensuite, la citadelle entrera en phase travaux en fin

d'année 2025 avec le démarrage des aménagements urbains et la rénovation des remparts. Cette opération de transformation de la citadelle bénéficie d'une subvention de l'Etat au titre du Plan de transformation et d'Investissement de la Corse (PTIC) à hauteur de 12,480 M€.

Par ailleurs pour les autres opérations de la concession (aménagement du Boulevard du Roi Jérôme et de la rue des Halles et piétonnisation de la ville génoise), les études préliminaires ont été réalisées. Le calendrier initial a été décalé en lien avec les travaux de la place du diamant. L'année 2025 permettra de finaliser les études de Maitrise d'œuvre et de mener la concertation pour un début des travaux à l'automne 2026.

Cette concession Cœur de ville, opération de valorisation patrimoniale, culturelle et économique est inscrite dans le plan Action Cœur de ville et est intégrée au protocole d'accord entre l'Etat et la Ville d'Ajaccio signé en 2021.

Pour poursuivre les études de ces opérations et la phase travaux de la citadelle, la SPL a sollicité auprès des organismes bancaires, un prêt de 2 M€ sur une période de 10 ans avec 3 ans de différé.

La Société Publique Locale AMETARRA sollicite donc la garantie d'emprunt de la ville d'Ajaccio à hauteur de 41.6 % afin de pouvoir contracter en 2024 un emprunt d'un montant de 2 000 000 € auprès de la CEPAC soit une garantie de 832 000 €.

La quotité garantie (41.6 %) correspond à la garantie totale accordée par les collectivités actionnaires de la SPL, soit 80 % du volume d'emprunt total réparti à proportion de leur actionnariat respectif (52 % pour la Ville d'Ajaccio, 48 % pour la CAPA).

Le Conseil d'Administration de la SPL Ametarra du 18 décembre 2024 a approuvé l'offre de prêt de la Caisse d'épargne Provence Alpes Corse dont vous trouverez ci-après les caractéristiques.

**Opération : Concession Cœur de ville
Proposition commerciale de la CEPAC.**

Les caractéristiques financières du prêt sont les suivantes :

Caractéristiques de l'offre	Proposition commerciale CEPAC
Montant du prêt	2 000 000.00 €
Montant de la garantie globale du prêt : 80 % de 2 000 000 €	1 600 000.00 €
Montant de la garantie Ville	832 000 €
Montant de la garantie CAPA	768 000 €
Durée maximale	10 ans
Différé d'amortissement total	3 ans
Périodicité des remboursements	Annuelle
Frais de dossiers	0.1 % soit 2 000 €
Taux d'intérêts	4.05 % fixe
Remboursement anticipé du capital	Calculée sur « le rendement de la courbe des fixings CMS contre Euribor 6 mois minoré de 15 points de base l'an » avec Indemnité minimum de 3% du capital remboursé

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

- **D'accorder** à la SPL AMETARRA son cautionnement pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 41.6 %, augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du prêt de 2 000 000 € contracté auprès de la CEPAC

-**D'autoriser** Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur la CEPAC et la SPL AMETARRA.

-**D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 27 janvier 2025

Vu, la demande de garantie d'emprunt formulée par la Société Publique Locale AMETARRA,
Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du code général des collectivités territoriales,
Vu, les articles 2305 et 2288 du code civil,
Vu, la proposition commerciale en annexe formulée par la CEPAC à destination de la SPL AMETARRA,
Vu le PV du CA de la SPL Ametarra en date du 18 décembre 2024

DECIDE

- D'accorder à la SPL AMETARRA son cautionnement pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 41.6 %, augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du prêt de 2 000 000 € contracté auprès de la CEPAC.

AUTORISE

-Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur la CEPAC et la SPL AMETARRA.

-Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE

Par 37 voix Pour, 5 Abstentions.

Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-François Casalta, Julia Tiberi.

2025/004 - Avis de la Ville d'Ajaccio relatif au projet de révision du schéma directeur de prévision des crues (SDPC) du bassin de Corse - Période 2024-2030

Rapporteur : Monsieur Alexandre Farina, Adjoint délégué

I - Cadre réglementaire et objet du SDPC :

Le Code de l'environnement, dans sa partie législative (articles L564-1 à L564-3), prévoit l'élaboration d'un schéma directeur pour chaque grand bassin hydrographique. Ce document organise la surveillance et la prévision des crues, tout en diffusant des informations adaptées aux enjeux spécifiques du bassin, comme celui de la Corse, en cohérence avec le dispositif national de vigilance crues. Il anticipe également les évolutions à venir dans ce domaine.

La mise en œuvre opérationnelle de ce schéma est adaptée aux territoires couverts par les services de prévision des crues. Elle repose sur un règlement d'organisation (RIC), conformément aux dispositions du Code de l'environnement.

Le premier schéma directeur de prévision des crues (SDPC) du bassin de Corse formalisant l'assise réglementaire de la prévision des crues en Corse a été approuvé par arrêté préfectoral le 10 septembre 2020. Ce schéma directeur a permis d'intégrer dans le réseau surveillé par le service de prévision des crues Méditerranée est (SPC MedEst), le Golo, le Tavignano et, par la suite, la Gravona avec la mise en place d'une vigilance crue.

Depuis, capitalisant sur les évolutions scientifiques et techniques dans les domaines de la météorologie, de l'hydrologie et de la métrologie, le service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations (SCHAPI) de la direction générale de la prévention des risques (DGPR) prévoit, à travers son projet "couverture totale", d'affecter, à l'horizon 2030, un niveau de vigilance à chaque cours d'eau (ou groupement de cours d'eau) afin que la totalité de la population des zones inondables soit couverte avec des informations plus ou moins détaillées en fonction des bassins versants.

Afin de se mettre en conformité avec ce projet, le SDPC a été révisé et les orientations stratégiques nationales décidées pour l'échéance 2030 y ont été déclinées à l'échelle du bassin de Corse.

Cf. en ANNEXE : le projet de révision du schéma directeur de prévision des crues (SDPC) du bassin de Corse - Période 2024-2030

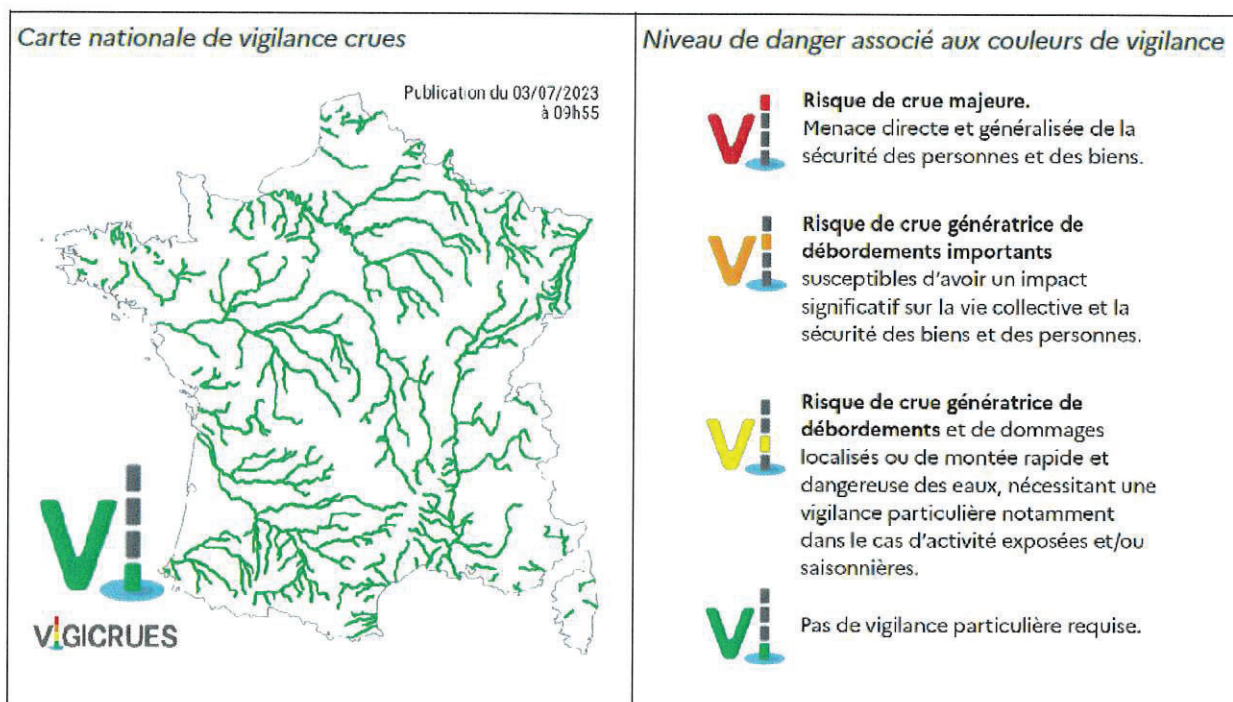
II - Dispositif national de vigilance :

La vigilance crues et la vigilance météorologique constituent un premier avertissement sur un danger hydrométéorologique potentiel dans les 24 heures à venir.

En Corse, 3 cours d'eau sont réglementairement surveillés par le SPC MedEst, avec 4 tronçons de vigilance :

- Golo amont - A partir d'Omessa jusqu'à Morosaglia à la confluence avec l'Asco - (2B)
- Golo aval - A partir de Morosaglia à la confluence avec l'Asco jusqu'à la mer - (2B)
- Tavignano aval - A partir de Venaco à la confluence avec le Vecchio jusqu'à la mer - (2B)
- Gravona amont - A partir de Tavera jusqu'à Sarrola-Carcopino à la confluence avec le Ponte Bonellu (2A)

LA VIGILANCE CRUES (VIGIGRUES) :



LA VIGILANCE « PLUIE-INONDATION »

La vigilance « pluie-inondation » est opérée par Météo-France, en lien avec les services de prévision des crues.

L'articulation entre les deux vigilances, « crues » et « pluie-inondation », permet, à ce jour, d'avoir une information globale sur les inondations potentielles.

III - Evolution des dispositifs de surveillance et de prévision des crues du bassin de Corse :

L'évolution des dispositifs de surveillance et de prévision des crues sur le bassin de Corse, à l'horizon 2030, est décrite au **chapitre 05 du projet de révision du SDPC joint en annexe**.

La Corse disposera de 5 tronçons qui feront l'objet d'un suivi individualisé comportant notamment des prévisions qualitatives de hauteurs et de débits dès le niveau de vigilance jaune.

La création d'un 5^e tronçon réglementaire concernera la basse vallée de la Gravona et son embouchure (Gravona Aval - Station de prévisions pressentie à créer Pont RT40), permettant un niveau de service avancé pour ce secteur concerné par de très forts enjeux (Aéroport, Step, Centre équestre, liaisons routières RT20 et RT40...)

Des cartographies de zones d'inondation potentielles, accessibles sur le site internet Vigicrues, permettront de visualiser le territoire potentiellement inondé pour une hauteur d'eau donnée à la station de référence

IV - Dispositifs complémentaires :

En complément du dispositif national de la vigilance crue, il existe d'autres dispositifs qui apportent des informations complémentaires :

- Le dispositif national APIC - Vigicrues « Flash »,
- Les dispositifs locaux de surveillance et d'avertissement (SDAL).

Les systèmes locaux de surveillance des crues ont vocation à apporter un service complémentaire aux services Vigicrues et Vigicrues Flash avec comme objectifs la mise en vigilance des autorités locales en cas de montée des eaux ou de pluies importantes ; le suivi, le diagnostic voire la prévision de l'évolution de la crue ; le lien avec les Plans communaux de Sauvegarde (ou d'autres mesures de protection).

Aucun SDAL n'est encore identifié en Corse.

Plusieurs collectivités ont, cependant, mené des études prospectives visant à mettre en œuvre un SDAL ou d'autres dispositifs pouvant concourir à la gestion de crise et à la prévision des crues.

Cf. page 35 du projet de révision du SDPC joint en annexe

Dans le cadre du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI), la Ville d'Ajaccio envisage de constituer un premier Système d'Avertissement Local aux crues (SDAL) avec l'installation de 12 stations de mesure de la hauteur d'eau pour permettre la surveillance des cours d'eau et des bassins de rétention sur la commune d'Ajaccio.

Ces stations seront reliées à une plateforme de supervision pour assurer la collecte et le suivi en temps réel des données hydrométriques, ainsi que pour assurer la gestion des alertes.

La Marché de travaux notifiés en décembre 2024, comprend la fourniture est l'installation de 11 stations en 2025 sur les sites suivants :

- Cavallu Mortu, Ruisseau des Moulins, Croix d'Alexandre, Exutoire en mer des Salines,
- Bassins de rétention de la Madonuccia, la Sposata, Alzo di Leva I et II, Peraldi, Finosello et Marinella.

La 12^e station au niveau du bassin de rétention Bodiccione Creps sera réalisée après les travaux de la CDC dans ce secteur, avec le projet de pont urbain.

Cette instrumentation réalisée par la Ville ne concerne pas la Gravona et s'inscrit comme un dispositif de surveillance complémentaire au dispositif de l'état dans le cadre du SDPC.

V - Avis motivé :

Le projet de révision du schéma directeur de prévision des crues (SDPC) du bassin de Corse - Période 2024-2030 est téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://www.corse.developpement-durable.gouv.fr/revision-du-schema-directeur-de-prevision-des-a2214.html>

ou sur le site internet de la DREAL de Corse (www.corse.developpement-durable.gouv.fr) à l'emplacement suivant :

[Thématiques/Eau et politique de Bassin/Prévision des crues/ Révision du schéma directeur de prévision des crues.](#)

Le projet de document est soumis à la consultation du 10 décembre 2024 au 9 février 2025, en vertu de l'article R564-5 du code de l'environnement.

Considérant que le projet de révision du schéma directeur de prévision des crues (SDPC) du bassin de Corse, pour l'échéance 2030, prévoit la création d'un nouveau tronçon réglementaire au niveau de la basse vallée de la Gravona et de son embouchure (Gravona Aval) permettant un niveau de service avancé pour ce secteur concerné par de très forts enjeux (Aéroport, Step, Centre équestre, liaisons routières RT20 et RT40...)

Considérant que ce projet est cohérent avec les démarches de gestion et de prévention du risque inondation déjà entreprises par la Ville d'Ajaccio : Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), Plan de Prévention du Risque Inondation, Plan Communal de Sauvegarde, prise en compte de la gestion du risque pluvial dans son Programme de Rénovation Urbaine, installation de 12 stations de mesure de la hauteur d'eau pour permettre la surveillance des cours d'eau et des bassins de rétention sur la commune, etc.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'émettre un avis favorable au projet de révision du schéma directeur de prévision des crues (SDPC) du bassin de Corse - Période 2024-2030

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Monsieur Alexandre Farina, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 27 janvier 2025

Considérant que le projet de révision du schéma directeur de prévision des crues (SDPC) du bassin de Corse, pour l'échéance 2030, prévoit la création d'un nouveau tronçon réglementaire au niveau de la basse vallée de la Gravona et de son embouchure (Gravona Aval) permettant un niveau de service avancé pour ce secteur concerné par de très forts enjeux (Aéroport, Step, Centre équestre, liaisons routières RT20 et RT40...)

Considérant que ce projet est cohérent avec les démarches de gestion et de prévention du risque inondation déjà entreprises par la Ville d'Ajaccio : Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), Plan de Prévention du Risque Inondation, Plan Communal de Sauvegarde, prise en compte de la gestion du risque pluvial dans son Programme de Rénovation Urbaine, installation de 12 stations de mesure de la hauteur d'eau pour permettre la surveillance des cours d'eau et des bassins de rétention sur la commune, etc.

AUTORISE Monsieur le Maire

À émettre un avis favorable au projet de révision du schéma directeur de prévision des crues (SDPC) du bassin de Corse - Période 2024-2030

VOTE

Par 41 voix Pour, 1 Abstention.

Abstention(s) : Jean-Paul Carrolaggi.

L'ordre du jour étant épuisé M. le Premier adjoint, lève la séance à 20h00

POUR EXTRAIT CONFORME

Secrétaire de séance

LE MAIRE

Marine Schinto

Stéphane SBRAGGIA

